

Création d'un Office Municipal du Sport

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2007

QUESTION ECRITE

Création d'un Office Municipal du Sport

Certaines villes jugées performantes pour leur politique sportive ont créé un Office Municipal du Sport (OMS).

Cette structure de concertation démocratique régie par la loi de 1901 travaille en liaison avec les élus municipaux et les services administratifs compétents.

Elle permet de rassembler l'ensemble des acteurs du sport, d'animer la vie locale à travers les actions de promotion du sport et des loisirs à caractère sportif, de pratiquer une concertation permanente et de veiller à une répartition lisible et équilibrée des subventions.

La ville de Bordeaux, récemment critiquée pour les défaillances de sa politique sportive, ne pourrait-elle réfléchir à l'adoption d'une telle structure ?

Pierre HURMIC
Président du Groupe des élus Verts

